



**Municipalité**

**Au Conseil communal de L'Abbaye**

L'Abbaye, le 1<sup>er</sup> mai 2018

**Préavis municipal n° 06/2018**  
**COLLECTEUR EC ET**  
**RÉFECTION DE LA ROUTE VERS CHEZ BURQUIN**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

---

**Introduction**

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de deux cent nonante mille francs (CHF 290'000.--) pour la réfection de la Route et du Collecteur EC vers chez Burquin aux Bioux.

Les travaux d'équipement et de construction de plusieurs bâtiments dans le quartier Vers Chez Burquin aux Bioux. La route d'accès et le régime hydrologique du secteur ont été mis à forte contribution et des travaux de réhabilitation sont devenus nécessaires

Les différents objectifs sont, la réfection de la chaussée endommagée, la récolte des eaux de surface et l'assainissement des collecteurs existants. Ceci tout en maintenant la chaussée dans les limites du domaine public et la prise en compte des collecteurs actuels.

Aussi ce projet figurant dans notre plan des investissements 2017-2022, au titre de l'année 2018, s'inscrit dans la ligne des objectifs visés par notre municipalité en matière d'entretien routier.



## 1. SITUATION ACTUELLE

L'état de la route est fortement dégradé et l'enrobé doit être intégralement changé.



Les eaux de surfaces amont débouchent sur cette route sans grilles et se déversent sur les terrains en aval provoquant des inondations. Ces eaux doivent être récoltées et acheminée dans les collecteurs d'eaux claires existants.

Le quartier se trouve à l'amont de la route en zone d'habitation de très faible densité et en zone de village à l'aval.

Les possibilités de construire ont été développées et une parcelle (1771) reste à occuper en fin de secteur en direction de L'Abbaye. La prolongation du permis de construire stipule que les propriétaires devront créer un accès provisoire.

Pendant les travaux d'équipement et la construction des nouveaux bâtiments, les collecteurs à l'aval ont été mis à forte contribution. Un contrôle de leur état et une éventuelle remise en état est nécessaire.

Le projet prévoit les travaux suivants :

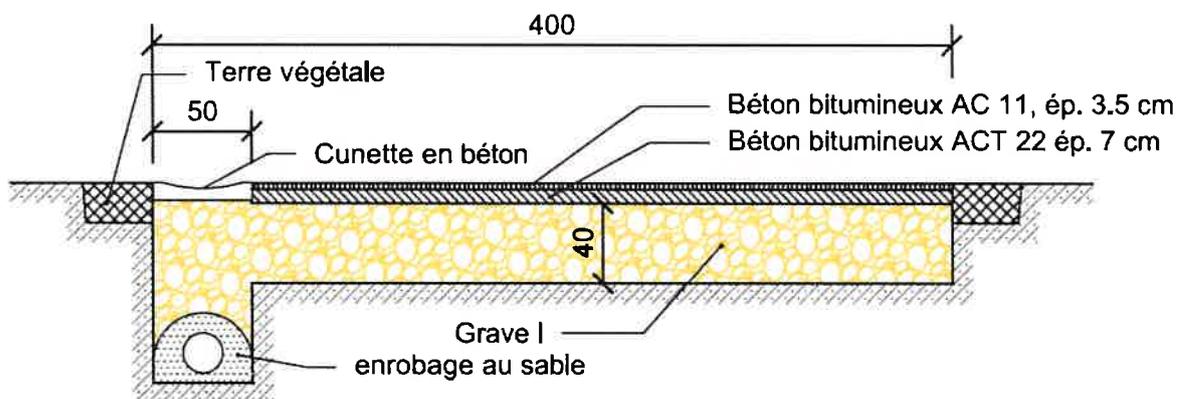
## 2. ROUTE

Lors des travaux d'équipement, le remblayage des fouilles prenait en compte l'élargissement de la route à 4,00 mètres ; l'encaissement de la chaussée est donc déjà prêt.

Reste donc à réaliser :

- Dégrappage et évacuation de l'enrobé existant
- Renforcement de l'infrastructure de la chaussée (terrassement, mise en place de tout-venant et réglage des nouvelles pentes)
- Remplacement de la superstructure de la chaussée (Mise en place de 7 cm, de revêtement bitumineux ACT 22)
- Mise en place d'une couche de roulement (Pose de 3,5 cm d'un tapis bitumineux AC 11)
- Largeur de chaussée prévue 4,00 mètres

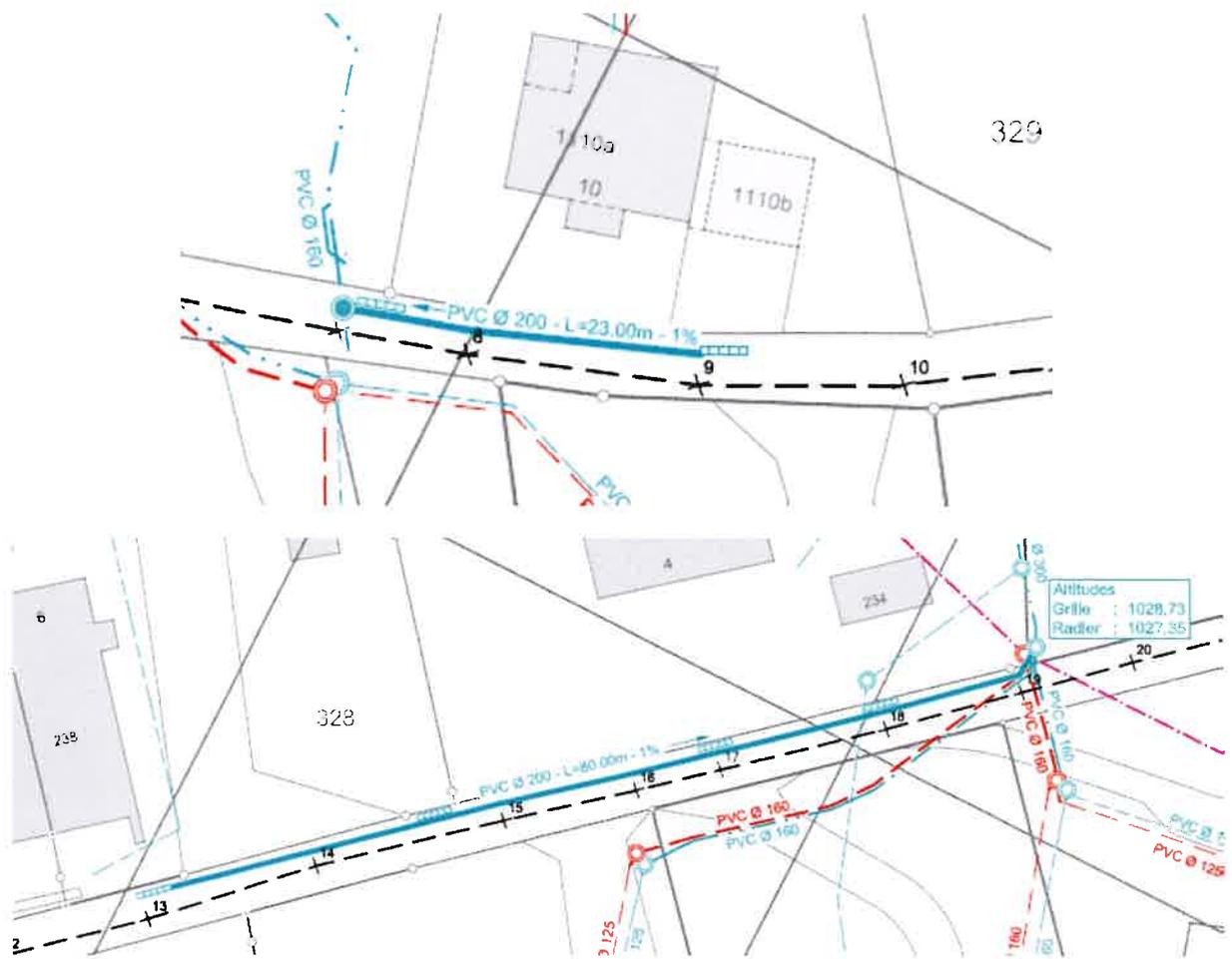
Selon la coupe-type ci-après :



## 3. EAUX DE RUISSELLEMENT

La récolte des eaux de ruissellement sur la route est prévue avec les éléments suivants :

- Profil en travers de 2% contre l'aval.
- Pose d'une cunette en béton pour la récolte des eaux et leur acheminement dans les grilles (voir coupe-type ci-dessus).
- Mise en place de grille de route tous les 25 mètres
- Construction d'un collecteur PVC Ø200 de 23 mètres pour la partie Ouest
- Construction d'un collecteur PVC Ø200 de 80 mètre pour la partie Est



#### 4. RÉFECTION DES COLLECTEURS EXISTANTS

Dans un premier temps les collecteurs ont été curés et nettoyés. Ceux-ci étaient passablement obstrués par des graviers et dépôts divers.

Dans un deuxième temps, un contrôle caméra a été effectué par l'entreprise Cand Landi SA courant avril 2018. D'une manière générale les collecteurs sont dans un bon état, il y a cependant quelques problèmes qui ont été révélés :

<p>1.- Forte présence d'eaux claires dans le collecteur d'eau usées.</p> <p>2.- Chambre d'eau usée en mauvais état.</p>		
<p>3.- Collecteur d'eau usée perforé.</p>		

4.- Présence d'objets encombrant dans le collecteur d'eau claire.



Les mesures à prendre sont les suivantes (voir plan de situation) :

1. Raccordement de la source amont aux eaux claires
2. Réfection de la chambre EU
3. Remplacement de 5 mètres de collecteur EU
4. Sondage au droit des objets encombrants, démolition du collecteur et remplacement (5 mètres prévus). Création d'une chambre de visite à l'intersection des collecteurs.

## 5. COÛTS

Les coûts des travaux sont à la charge de la Commune de L'Abbaye, ils sont répartis de la façon suivante :

Position	Montant
A.- GENIE CIVIL	Fr. 200 000.00
B.- REFECTION EU - EC EXISTANT	Fr. 14 000.00
C.- MARQUAGES ET SIGNALISATION	Fr. 6 000.00
D.- PRESTATIONS INGENIEUR	Fr. 26 670.00
E.- DEBOURS, FOURNITURES ET PRESTATIONS GEOMETRE	Fr. 10 330.00
F.- TAXES	Fr. 19 789.00
G.- DIVERS ET IMPREVUS	Fr. 13 211.00
<b>MONTANT TOTAL DU DEVIS</b>	<b>Fr. 290 000.00</b>

Les prix unitaires utilisés correspondent aux réalités du marché en 2017; ils devraient rester stables voir revus à la baisse en 2018.

## 6. DISPOSITIONS LÉGALES

Le projet étant une réfection de route et de collecteurs réalisé en grande partie sur le domaine public, une enquête n'est pas forcément nécessaire. C'est à la Municipalité de décider si cela doit être le cas ou pas.

Les voisins directs devront néanmoins être contactés pour les prévenir d'éventuels dérangements, éviter tout malentendu et, le cas échéant, coordonner des travaux privés.

Le devis étant au-dessous du seuil sur les marchés publics une procédure simplifiée de mise en soumission sur invitation est donc suffisante.

## Conclusion

Le projet répond aux objectifs fixés et rendra plus agréable l'accès aux différentes parcelles du quartier. L'éclairage existant a été remplacé lors de l'équipement des parcelles, les mâts des luminaires ont été placés en dehors du gabarit de quatre mètres prévu par le projet, il n'est donc pas nécessaire de l'adapter.

Le projet s'inscrit aussi dans la possibilité de créer une liaison cyclable entre Groenroux et Vers Chez Burquin.

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

### Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 06/2018 du 1<sup>er</sup> mai 2018 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. **d'accorder** un crédit de *deux cent nonante mille francs (CHF 290'000.--)* pour la réfection de la Route et du Collecteur EC vers chez Burquin aux Bioux,
2. **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2017 s'élève à *sept million quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante-trois francs (CHF 7'446'943.--)*,
3. **d'amortir** *deux cent nonante mille francs (CHF 290'000.--)* sur une période de trente (30) ans par compte 430.3311 soit la somme d'environ *dix mille francs (~CHF 10'000.--)* dès l'année suivant les travaux.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2018.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,  
Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Henri Burnier, Patrick Berktold

Municipal responsable : Philippe Grobéty

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 06/2018 :

Rapporteur : Jean-Paul Poget

Membres: Bernard Muller  
Matthieu Reymond  
Johann Rieben  
Jacky Rochat

Suppléants : Véronique Rochat  
Hugues Vuilleumier